



Municipalité Saint-Joseph-des-Érables

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-
TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

Dépôt du rôle d'évaluation 2024-2025-2026-2027 – Rôle triennal 4

Le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la troisième année du rôle triennal d'évaluation 2024-2025-2026-2027 de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a été déposé à mon bureau le 2 septembre 2026 et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d'ouverture.

QU'une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 30 avril 2027 ;

QUE cette demande de révision doit, sous peine de rejet :

- être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2o, de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulée "[Demande de révision du rôle d'évaluation foncière](#)". Le formulaire est disponible au bureau municipal et à la MRC Beauce-Centre ;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de la MRC Beauce-Centre, et ce, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale ;
- être déposée à la MRC Beauce-Centre, sise au 111 107e Rue, Beauceville, QC G5X 2P9 ou de toute manière autrement prescrite par ledit règlement.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce ce vingt-et-unième jour du mois de septembre 2026.

Marie-Josée Mathieu

Directrice générale et greffière-trésorière